



Compte rendu du Conseil d'Administration SGPDLL tenu le MERCREDI 14 NOVEMBRE 2018 au Golf d'AVRILLE.

Le Président ouvre la séance à 10h30 et remercie les présents. Sept des douze administrateurs sont présents (sont absents et excusés Sylviane LE ROY, Nicole PASQUIER, Michel PIERRE, Eric PINTIAUX et Françoise VANDENBROUCKE).

Le Président rappelle l'ordre du jour puis passe rapidement la parole au trésorier pour le point sur la situation financière en 2018.

- Présentation de la situation financière.

Augmentation globale des cotisations : 1464 membres en 2018 contre 1418 en 2017 Nouveau record en effectif avec une progression de 3.2%.

Le trésorier commente les principaux postes de recettes puis de dépenses

Recettes 108911 euros (+2.5% sur prévisions) plus 12480 euros (de Bretagne / SGPDLL)

Dont Cotisations 58520 euros et droits de jeu 39070 euros

Dépenses 103789 euros (-3% sur prévisions) plus 10699 euros (de Bretagne / SGPDLL)

Le solde 2018 est bénéficiaire de 6903 euros au 12 novembre, mais il restera à régler les dépenses liées aux réunions du Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale.

Le CA évoque ensuite le coût moyen des pots (4 euros) et examine les disparités entre les clubs. Sont également évoqués les « gestes » et les demandes des AS ou des directions des golfs (1€ par participant). *Le CA ne souhaite pas augmenter les droits de jeu pour satisfaire ces demandes particulières.*

Le CA décide de porter le budget du pot à 2,50€ par inscrit à la compétition et cela constitue le budget global MAXIMUM.

La situation financière de l'association est bonne et *le CA proposera à l'AG de ne pas augmenter le droit d'inscription qui restera donc à 40 euros.*

La parole est ensuite donnée au secrétaire.

Le Calendrier 2018

Peu de perturbations cette année du fait de la prise en compte en amont des trophées seniors de la Ligue des PdL.

l'affichage des règlements et des dotations a été rendu obligatoire en 2018 pour toutes les rencontres afin de gérer rapidement les éventuels litiges.

Examen des calendriers et des évolutions des règlements pour 2019.

Le secrétaire présente tout d'abord un **calendrier 2019 des «événements golf seniors»** intégrant les Trophées seniors de la Ligue des Pays de la Loire afin de proposer des dates pour que nos rencontres ne se superposent pas avec ces Trophées Seniors de la Ligue.

Match-Plays

Bon déroulement des rencontres 2018,
Un rappel de l'organisation 2018, des phases éliminatoires et des équipes gagnantes par division avait été fait en CA en juin de même que sur **l'expérimentation de jouer les rencontres Aller et Retour sur une même semaine** (Avantage d'avoir généralement les mêmes équipiers disponibles sur une semaine).

Il est proposé qu'elles commencent en 2019 les 12 et 14 mars pour les 1/8èmes de finales. Les quarts et demi-finales auront également lieu en matchs AR et seules les finales des 3 divisions auront lieu sur une seule rencontre et sur un parcours neutre.

Le tableau des montées et des descentes des 3 divisions a été présenté de nouveau.

Il reste possible aux délégués de jouer d'autres jours que les mardis et jeudis proposés dans le tableau par division, en accord avec le délégué de l'équipe opposée, de même de jouer l'après midi plutôt que le matin. Les dates choisies doivent être compatibles avec l'avancement du tableau des rencontres, sinon c'est le calendrier qui s'impose. Une semaine sans rencontre avant la finale permettra de gérer les décalages de rencontres dus aux éventuelles intempéries .

Pour chaque division il a été conservé la notion de zone Est et zone Ouest, **le tirage au sort des rencontres réalisé par le Président est fait par ZONE.**

Le CA ne fera pas évoluer à la baisse les cumuls des index par division, même pour « favoriser la participation féminine » comme demandé par un administrateur.

Les clubs, préalablement au tirage au sort, sont classés par ordre alpha et le tirage s'applique pour toutes les zones des 3 divisions. *Le tirage au sort a été le suivant pour 2019 : G/D, B/F, H/E, C/A.* Le premier recevra au match aller. Toutefois dans le calendrier certaines rencontres ont été inversées pour éviter qu'un club ait ses équipes A et B à domicile en même temps à l'aller ou au retour.

Comme l'an passé, lorsqu'un club a ses deux équipes dans la même division et la même zone, elles ne se rencontrent pas en 1/8^{ème} de finale, ensuite c'est la progression dans le tableau qui peut les faire s'affronter...

Les tableaux des 3 divisions seront présentés lors de l'AG.

La saisie des résultats par les délégués s'est bien déroulée et elle est reconduite (un rappel pour la saisie en cas de play-off sera fait pour les nouveaux délégués).

Greensomes

Bonne participation en 2018 comme en 2017 avec 824 équipes aux départs des compétitions soit une équipe de plus, finale incluse.

La participation par rencontre a varié de 40 joueurs (20 équipes) à 174 joueurs (87 équipes) avec une moyenne de 55 équipes par rencontre.

Il est noté un engouement constant pour cette formule de jeu,

En 2019, deux journées consécutives de greensomes auront lieu uniquement sur Les parcours 9 trous du CROISIC et de SAUMUR (Il est possible de mettre 6 joueurs sur chaque départ soit 3 équipes, après les drives il n'y a plus que 3 balles en jeu. Cette expérience a été réalisée avec réussite à Saumur en 2018). *A Alençon et St Sébastien la faible participation entraîne la suppression d'une des deux journées*

Un classement, une dotation et des points seront attribués sur chaque journée pour encourager la participation sur ces parcours de 9 trous comme en 2018.

ATTENTION: une équipe ne pourra pas jouer 2 fois sur les parcours de 9 trous.

La situation géographique de la finale en 2018 à Sargé a entraîné la participation de seulement 46 équipes pour 63 qualifiées.

Le CA maintient le principe d'attribuer plus de points à la finale comme en 2018, qui en l'occurrence est plus un 4^{ème} tour et **maintient la qualification pour la finale par un cut** basé sur le cumul des points acquis lors des 2 meilleures performances réalisées sur les 3 premiers tours. (Les deux journées sur les 9 trous comme expliqué supra, sont considérées comme un seul tour).

Le CA décide d'augmenter le nombre d'équipes qualifiées pour la finale: 25 en brut et 45 en net minimum (toutes les équipes à égalité de points en net au niveau du cut seront qualifiées).

Pour la finale il sera attribué : 40pts aux 1ers de la finale puis 38pts aux 2èmes, puis 37 aux 3èmes, 36 pts aux 4èmes... etc.

Rappel : cette disposition vise à inciter les équipes sélectionnées à participer à la finale même si leur cumul de points sur 2 tours est assez loin des meilleurs.

Le trophée Michel RAULT est prévu les mardis 21 mai et 4 juin.

Les parcours choisis par Michel RAULT sont :

NANTES ERDRE (1^{er} tour le mardi 21 mai) et **BAUGE** (2^{ème} tour le mardi 4 juin).

Comme en 2018 le critérium sera ouvert à tous donc jusqu'aux index 28,4.

Le règlement un peu modifié en 2018 est reconduit : pour tenir compte de l'éloignement de certains joueurs et des covoiturages, seuls les 6 premiers du critérium et du trophée partiront dans les derniers départs par 3 pour jouer en opposition directe lors du 2^{ème} tour.

Rappel : Le président d'honneur, initiateur de cette compétition, a doté en 2017 le critérium d'un trophée qui sera remis lors de la soirée de gala de fin de saison.

Championnat par équipes en stableford

Analyse de la participation en 2018 :

En zone Ouest : 4074 départs pour 36 rencontres >>> 113,2 joueurs en moyenne par rencontre

En zone Est : 1513 départs pour 18 rencontres >>> 84.1 joueurs en moyenne par rencontre

Au global : 5587 départs en 2018 soit - 279 (- 5 %) par rapport à 2017.

La participation aux trophées Inter-zones est en hausse :

252 joueurs en 2018 soit 36 de plus qu'en 2017

Au total les stableford auront rassemblé 5839 départs contre 6082 en 2017 soit -243.

Championnat par équipes en stableford en 2019.

Le CA décide de conserver un championnat comportant 3 zones de 9 clubs comme en 2018 mais :

La zone 3 (Zone EST en 2018) est très étendue, elle verra le retour du club d'ANGERS dans sa zone, et c'est AVRILLE qui cette année 2019 ira jouer en zone 1 ou 2.

Dans la partie OUEST de la région les clubs sont plus nombreux et moins éloignés les uns des autres que dans la zone 3, *le CA a décidé de réaliser un tirage au sort, sans tenir compte de la position géographique des clubs. Toutefois, dans un premier temps, les 4 clubs aux effectifs les plus importants ont été répartis (2 dans chaque zone) par tirage au sort dans les zones 1 et 2. Les autres clubs ont également été répartis par tirage au sort. Ainsi en 2019 les clubs des zones 1 et 2 « sortiront » de leur département.*

ZONES de 9 clubs >>> comme en 2018 nécessité de regrouper 2 clubs pour organiser 8 journées, avec 2 rencontres par tour, au cours desquelles les clubs reçoivent chacun 2 fois, sauf les 2 clubs regroupés. Pour qu'ils reçoivent une 2^{ème} fois ils recevront tous les deux lors de la 9^{ème} journée en 2019. Ainsi au cours des 9 journées tous les clubs auront reçu 2 fois.

Zone 1 : **Avrillé**, Ile d'Or, La Baule, Nantes Vigneux, Les Sables d'Olonne, Port Bourgenay, Saint Jean de Monts, **Le Croisic+St Sébastien sur Loire**

Zone 2 : Cholet, Guérande La Domangère, Les Fontenelles, Nantes Erdre Pornic, Savenay, **Carquefou+La Bretesche**

Zone 3 : Alençon, **Angers**, Anjou golf, Baugé, Laval, Sargé, Saumur, **Le Mans+Sablé**

Le CA décide pour le classement cumulé par équipe de conserver les 9 tours.

Le CA décide de supprimer le classement général car les clubs ne jouent pas tous sur les mêmes parcours.

Il y aura donc en 2019 trois classements cumulés, un par zone et sur les 9 tours

Le club classé premier de chaque zone sera récompensé lors de la soirée de gala.

Comme en 2018, les trophées Inter-Zones concerneront :

- *Le club classé premier de chacune des 3 zones qui disputera le trophée JULAUDE.
- *Les clubs classés 2^{èmes} et 3^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Honneur.
- *Les clubs classés 4^{èmes} et 5^{èmes} des 3 zones qui disputeront le trophée Promotion

Classements individuels cumulés : seuls les 8 meilleurs résultats seront pris en compte.

Le prix VETERAN brut (mixte) est maintenu pour chacune des 54 rencontres de stableford mais il n'y aura pas de classement cumulé vétérans brut sur l'année.

Sur proposition d'un membre du CA au vu des effectifs par séries, compte tenu du « blocage » des index à 18,5, et pour rééquilibrer les séries, *le CA décide de recalculer la 1^{ère} série à 15.4 ce qui donnera : 1^{ère} série de 0 à 15.4, 2^{ème} série de 15.5 à 19.4 et 3^{ème} série de 19.5 à 28.4*

Qualification pour la rencontre Bretagne Pays de la Loire de l'année suivante :

Les 5 premiers de chaque zone seront qualifiés ainsi que le meilleur 6^{ème}, club ayant le meilleur total de points stableford (en cas d'égalité départage des clubs sur les 5 derniers scores, puis 4 derniers, etc...)

- Préparation de l'AG du 12 décembre qui aura lieu au golf de l'Ile d'Or :

Désignation du tiers sortant du CA, appel à candidatures et organisation de l'élection.

Sont sortants : Daniel SOUL (Vice-Président), Alain SMONDACK (secrétaire), Patrick BALAGUER (Secrétaire adjoint) Nicole PASQUIER (trésorière adjointe),

Alain SMONDACK et Daniel SOUL ne se représentent pas, **2 sièges seront à pourvoir.**

Un appel à candidature sera fait sur la convocation à l'Assemblée Générale.

- Elaboration de l'ODJ de l'AG.

Le Président demande au secrétaire de préparer les points à mettre à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale prévue le 12 décembre.

- Questions et informations diverses.

Indemnisation de frais kilométriques liés à l'organisation de la soirée de gala :

Le CA décide de maintenir les usages du passé, le Président les rappellera lors de l'AG.

Le Webmaster propose d'acheter un logiciel pour graver chaque année toutes les plaques à coller sur les coupes et les trophées. *Le CA accepte cette proposition*

La **journée de clôture 2019** aura lieu en Vendée. (la salle est retenue à SOULLANS)

Les golfs retenus pour les compétitions dites « finales » sont :

SAINT JEAN DE MONTS et LES FONTENELLES.

L'affectation des clubs sur les deux parcours se fera par tirage au sort.

Le Président lève la séance à 13h30.

Le Secrétaire